



Avis du Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné sur les grandes orientations du schéma des déplacements

Adopté en séance plénière du 20 septembre 2018

Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné

1 La Métairie

35520 Montreuil-le-Gast

conseil-developpement@valdille-aubigne.fr

Préambule

Comme prévu dans les statuts du Conseil de Développement, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a saisi le 18 juillet 2018 le Conseil de Développement pour émettre un avis sur les orientations proposées sur le schéma des déplacements et des propositions concrètes qui pourraient être reprises dans le programme d'actions.

Le Conseil de développement a désigné 6 membres issus des 3 collèges pour travailler sur la thématique : COEFFIC-ROBINEAU Nicolas, HOUDEMON Frédéric, LACROIX Diane-Perle, LASBLEIZ Cécile, MAUDET-CARRION Pascal, PRAUD Jean-Yves.

Une réunion a tout d'abord permis aux membres d'échanger avec Mme ROGARD sur les documents fournis par les services de la Communauté de communes et élaboré par ITEM et IDEA Recherche et le service mobilité et d'obtenir des informations techniques complémentaires sur le diagnostic et les orientations proposées.

Les 3 orientations sont cohérentes avec le diagnostic, pour lequel il existe beaucoup d'interactions entre les orientations.

Le Codev souhaite néanmoins apporter des compléments à cet avis suite aux réflexions issues de son travail.

Orientation 1 - Améliorer les déplacements vers et depuis l'agglomération rennaise

1. Renforcer le dialogue avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité

Nous souhaitons insister sur l'importance de renforcer le dialogue avec les AOM. En effet, ce point est déterminant et incontournable si l'on veut améliorer l'utilisation des transports en collectifs vers et depuis l'agglomération mais également en ce qui concerne les échanges avec le nord du département.

Cependant au niveau des orientations, nous réalisons qu'il est difficile d'aller au delà de l'affirmation d'une forte volonté de provoquer des temps d'échanges, de concertation, d'argumentation, voire de contestation avec les AOM.

Le Codev propose toutefois que le programme d'actions apporte des précisions en définissant les points que la Communauté de communes souhaite améliorer, les arguments qui valident ces améliorations et qu'il présente le programme des rencontres programmées ou à programmer avec la Région et la Métropole.

1.1 Négocier avec les AOM pour augmenter les services de transport collectif et améliorer les correspondances entre les réseaux Breizhgo, STAR et TER

Afin de définir clairement cette augmentation du service, il conviendra de définir : la fréquence des courses, l'amplitude, l'ajout d'arrêts, l'amélioration des interconnectivités en s'appuyant sur des données précises issues des études.

1.2 Inciter la Région et Rennes Métropole à mettre en place un ticket unique BREIZHGO-STAR pour les usagers occasionnels

En ce qui concerne la possibilité d'utiliser le ticket unique pour des usages occasionnels, le Codev propose d'étudier la pondération du nombre de déplacements qui pourraient être concernés et de définir l'organisation pratique à mettre en place.

2. Renforcer les actions en faveur de la mobilité durable pour diminuer l'usage de la voiture solo

2.1 Favoriser la pratique du vélo

Exemples d'actions visant à favoriser le vélo que le Codev propose de développer :

- l'investissement dans les infrastructures,
- l'acquisition de vélos à assistance électrique pour le service de location,
- la sécurisation des parcours cyclables,
- l'accompagnement des usagers du vélo
exemple : Les écoles du territoire devraient former les enfants à l'usage du vélo en toute sécurité. Cela pourrait inciter les enfants comme les parents à pratiquer davantage le vélo.
- la communication sur les primes transport,
- la définition claire de la place des entreprises dans cette orientation.

2.2 Développer des solutions innovantes en faveur du covoiturage et du transport collectif

2.3 Renforcer les actions en faveur du covoiturage y compris auprès des entreprises

Le Codev propose d'accompagner les entreprises dans :

- l'organisation des équipes de travail afin de simplifier le covoiturage
- l'adaptation ou la mise en place de souplesses des horaires de travail

Orientation 2 : Faciliter les déplacements communautaires

3. Améliorer l'accès aux équipements et services dans les centralités du territoire et favoriser l'intermodalité

3.1. veiller à la prise en compte des déplacements alternatifs dans les projets d'aménagements

3.2. Etudier l'opportunité de la mise en place d'un transport à la demande

3.3. Poursuivre l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) favorisant les connexions entre les différents modes (TC, vélo, covoiturage...)

3.4. Poursuivre la création d'aires de covoiturage et mutualiser les stationnements existants

Proposition d'ajouter un point supplémentaire

Certaines activités sont regroupées sur les communes principales. Afin de s'adresser aux populations non actives et non autonomes en transport (personnes âgées, isolées, enfants hors temps scolaire), le Codev propose de mettre en place une réflexion globale sur les transports vers les activités périscolaires, certains commerces, les événements culturels et sportifs, etc. de la Communauté de communes.

→ Approches envisageables : covoiturage / transport à la demande / navette solidaire (cf. 5.3)

3.5 réflexion sur l'organisation des activités périscolaires ou de loisirs pour faciliter le covoiturage

4. Poursuivre le schéma directeur cyclable

5. Proposer des solutions de mobilités solidaires

5.1. Promouvoir le covoiturage de proximité et le covoiturage solidaire

5.2. Développer le service navette solidaire à destination des personnes vulnérables

→ 5.3 Développer un service de navette solidaire/ transport à la demande pour desservir les services

Certaines de ces orientations restent vagues tel que "inciter la Région".
Le Codev souhaite que le programme d'actions apporte des précisions sur leur mise en oeuvre.

Quel ordre de priorités dans les orientations ?

Le Codev souhaiterait avoir de la visibilité sur la priorisation inter et intra orientation. Notamment, quels sont les axes prioritaires : économiques, environnementaux, sociaux ?

Une fois les actions définies, il serait intéressant de mettre en place un calendrier des phases de réalisation.

Quelle population sera visée en priorité ?

Il convient de penser global et cohérent sur l'ensemble du territoire, un plan s' imagine dans son ensemble mais le Codev reste vigilant afin de s'assurer que personne n'est oublié : actifs, solidarité, scolaires, etc.

En effet, ces différents usagers n'ont pas les mêmes besoins. Il ne s'agit donc pas toujours des mêmes actions.

Le Codev ayant eu le sentiment que seuls les actifs étaient prioritairement visés dans les enjeux indique la nécessité d'équilibrer les actions.

Situations aberrantes

En faisant un inventaires des situations "aberrantes" mettant en évidence des situations concrètes , le Codev propose de construire un premier volet du programme d'actions avec les "anomalies" à corriger.

Exemple de problème de continuité territoriale :

- ligne St Aubin-Rennes qui ne s'arrête pas à Betton
- ligne Gévezé-Rennes qui ne s'arrête pas à La Mézière alors qu'il y a des besoins à Cap Malo

Conclusion

Le Codev valide les propositions d'orientations et propose des actions concrètes.

Le Codev souhaite être intégré à la suite de la saisine afin de poursuivre son travail sur la mise en place des fiches actions.

Pour le CODEV,
le GT mobilité